

PRÉVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES (Référent CSE)



Durée : 1 jour (7 h)

● 1^{ÈRE} PARTIE (9H00-12H30)

Le cadre légal

- > Définir le harcèlement sexuel : ses différentes formes, son contexte
- > Agissements sexistes : savoir distinguer les notions : séduction/harcèlement, l'humour/sexisme
- > Les niveaux de responsabilité : collègues, manager, RH, employeur
- > L'écart entre le code du travail et le code pénal : les sanctions

Le rôle du référent : informer, orienter, accompagner

- > Faire connaître et valoriser le rôle du référent
- > Savoir rester dans son rôle
- > Savoir évaluer les attentes et les informations à communiquer à la victime
- > Accompagner la victime

● 2^{ÈME} PARTIE (13H30-17H00)

Être référent au quotidien : les moyens d'action

- > Informer les salariés dans l'entreprise : définir ses outils de communication
- > Les procédures d'alerte dans l'entreprise : Danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes, droit de retrait
- > Les acteurs internes : le référent ressources humaines (entreprise de plus de 250 salariés)
- > Les acteurs extérieurs : médecine du travail, défenseur des droits, inspection du travail ...
- > Connaître les voies de recours extérieures

Prévenir les agissements dans l'entreprise

- > Mener des actions de sensibilisation et de communication (salariés)
- > Mener des actions de formation
- > Le référent et le CSE (ou la CSSCT)
- > Harcèlement moral et Harcèlement sexuel

OBJECTIFS :

- Permettre la mise en place effective des « référents » CSE
- Identifier, clarifier, communiquer, mettre en mouvement, donner des ressources
- Insérer la démarche de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans une démarche

globale de prévention des risques professionnels

- Faire le lien avec la prévention d'autres types de harcèlement et lutter contre les discriminations

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Support de formation
- Paperboard, vidéoprojecteur
- Cas pratiques/Quizz/Interactivité

PUBLIC VISÉ :

- Futurs ou actuels référents et membres du CSE

PRÉREQUIS :

- Aucun